

Règlement jeu-concours Facebook 2020

ARTICLE 1 - ORGANISATION DU JEU

Terraillon (ci-après la « société organisatrice ») immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 796 080 455 00101 dont le siège social est situé au 1 rue Ernest Gouin 78290 CROISSY-SUR-SEINE, organise du 12/11/2020 au 30/11/2020, un jeu gratuit intitulé « Opération Green ! » avec obligation d'achat d'une balance de cuisine Bamboo Terraillon au sein d'un magasin Boulanger ou sur le site boulanger.com, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France métropolitaine : tous, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de deux parents ou de son tuteur légal pour participer au jeu.

La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

La société organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur la plate-forme [facebook.com](https://www.facebook.com/TerraillonFrance) aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue sur preuve d'achat réalisé dans un magasin Boulanger ou sur boulanger.com (scan du ticket de caisse ou facture PDF) du produit Balance de cuisine Bamboo Terraillon via Message sur le compte Facebook Terraillon France <https://www.facebook.com/TerraillonFrance>

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS

1 gagnant sera tiré au sort le 02/12/2020 sous réserve que les modalités pour bénéficier du lot aient été respectées.

Le gagnant sera contacté dans le jour du tirage au sort via Message Facebook afin de transmettre ses coordonnées. Le gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 7 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté du lot suivant : 1 vélo électrique d'une valeur équivalente à 600€.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.